



Editorial : dans l'action tout au long du mois de juin

Le BDFN rappelle le mandat de la FSU d'inscrire l'action sous des formes diverses tout au long du mois de juin.

La FSU appelle donc les personnels être en grève et à participer massivement aux manifestations le 10 juin dans la Fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires ; contre la RGPP et le projet de loi « mobilité », les suppressions de postes et pour des propositions permettant le développement des services publics. Les revendications en matière d'éducation seront un élément majeur de cette action.

La FDSU entend travailler à la construction d'un mouvement sur la durée rassemblant l'ensemble des salariés contre la cohérence des attaques gouvernementales.

Dans ce cadre, le BDFN appelle à participer en nombre à la journée interprofessionnelle public-privé et aux manifestations du 17 juin pour des retraites solidaires, contre l'allongement de la durée de cotisations et contre la déréglementation du temps de travail. La FSU recherchera avec les autres organisations, notamment celles de la FP, des décisions unitaires pour assurer la réussite de cette journée.

Le BDFN appelle à poursuivre le débat sur les suites de l'action, y compris sur les possibilités d'initiatives dès la rentrée.

Le BDFN soutient l'initiative menée par les organisations et les personnels du supérieur et de la recherche le 19 juin ; le blocage du CA du CNRS pour s'opposer à son démantèlement.

Il appelle à participer massivement au meeting au gymnase Japy à Paris le 7 juin autour de l'appel « le service public est notre richesse »

Les Lilas le 2 juin 2008

Formation des enseignants, avenir des IUFM

Formation des enseignants et avenir des IUFM : les inquiétudes persistent.

La FSU a été reçue hier par le cabinet de V. Pécresse, cette réunion de travail prenait un caractère particulier suite aux déclarations de N. Sarkozy sur la « mastérisation » des enseignants.

La rencontre n'a pas levé les interrogations et les fortes inquiétudes que nous avons sur l'avenir de la formation et des IUFM.

La FSU a rappelé les principes qui guident ses revendications.

Enseigner est un métier qui s'apprend, la réussite des élèves en dépend. La formation des enseignants est un sujet qui engage l'avenir de notre école.

La formation doit être tout à la fois disciplinaire et professionnelle et fortement irriguée par la recherche dans ses dimensions académiques, didactiques et pédagogiques. Elle ne peut se limiter à un simple compagnonnage, mais au contraire se dérouler dans le cadre d'une véritable alternance, avec des aller-retours entre la théorie et la pratique.

Le processus de « mastérisation » annoncé ne correspond pas à un allongement réel de la formation, aujourd'hui effectivement à bac+5, sans reconnaissance universitaire. Une formation intégrant un master doit se traduire par une amélioration de la formation, de la qualification et s'accompagner d'une reconnaissance salariale. Pour garantir l'égalité sur le territoire il est essentiel de garantir le recrutement par concours nationaux de tous les enseignants.

Afin de garantir la diversité sociale des enseignants et des CPE, de véritables pré-recrutements dans les métiers de l'enseignement et d'éducation doivent être mis en place pour permettre à tous de suivre des études longues. Sur cette question, comme sur celle du contenu des concours ou de la place des concours, le ministère de l'enseignement supérieur se contente de renvoyer aux futures décisions du ministère de l'éducation nationale.

Des questions essentielles restent sans réponses :

Quels masters pour les enseignants et les CPE ? Quelle formation professionnelle initiale ? Quel cadrage national ? Quel avenir pour les IUFM et leurs personnels ?

La FSU a insisté sur la nécessité du développement du potentiel des IUFM, c'est à dire d'une structure bien identifiée dans l'Université qui participe au développement de la recherche en éducation.

La FSU exige qu'une véritable concertation s'engage avec tous les acteurs concernés, pour éviter que la réduction des moyens ne soit le seul motif des réformes à venir, auquel cas la « mastérisation » ne serait qu'un leurre médiatique.

En cette fin d'année scolaire marquée par de fortes contestations des réformes régressives dans l'éducation, la FSU appelle les personnels à poursuivre et amplifier leurs mobilisations pour défendre une formation de qualité.

Communiqué FSU du 5 juin 2008

Rénovation du dialogue social

Signature du relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social

Déclaration du secrétaire général de la FSU

A la fin de l'année dernière la FSU, avec d'autres organisations syndicales, disait fortement son souhait d'une négociation sur la représentativité et le « dialogue social » dans la fonction publique et avançait des propositions qui permettent de jeter les bases d'une démocratie sociale renouvelée.

J'enregistre avec satisfaction que cette négociation a pu aboutir à un relevé de conclusions assez largement positif soumis à la signature des organisations syndicales, même s'il ne répond pas à toutes nos demandes

Le relevé de conclusions que j'ai mandat de signer retient trois principes, qui vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- la liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué, ce qui signifie une réelle liberté de choix pour les personnels et la fin des discriminations dont sont aujourd'hui victimes plusieurs de nos syndicats dans divers ministères.

- le principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels,

- le principe d'accords majoritaires en voix.

La mise en œuvre de ces trois principes indissociables, pour lesquels la FSU milite depuis longtemps peut permettre de créer une nouvelle dynamique de démocratie sociale dans la fonction publique. C'est en ce sens que ce relevé de conclusions recueille notre accord. Mais sa crédibilité repose bien évidemment sur une mise en œuvre rapide et loyale. Et les personnels y seront particulièrement attentifs. Ainsi, la mise en œuvre du volet accès aux élections ne saurait attendre. Il nous paraît déterminant que les élections professionnelles des prochains mois se fassent sous l'égide des règles nouvelles que nous venons d'acter en matière de liberté de candidature.

Cependant un vrai dialogue social ne dépend pas seulement d'un accord mais de pratiques fondées sur le respect des personnels et de leurs représentants. Et le moins qu'on puisse dire est que dans la période actuelle nous en sommes loin.

De ce point de vue nul ne comprendrait que le gouvernement ignore le refus unanime par les organisations syndicales de son projet concernant les CAP : les CAP sont pour les personnels un des fondements des garanties de transparence et d'équité auxquelles ils sont profondément attachés en matière de gestion de leurs carrières et notamment de mutation – les milliers de signatures recueillies en quelques jours sur une pétition de nos syndicats à ce sujet le montrent bien- et remettre en cause leur rôle ne pourrait être que fortement conflictuel. Je vous demande solennellement Monsieur le Ministre le retrait de ce texte.

De même il n'est pas de rénovation du dialogue social dans la fonction publique sans respect par les autorités gouvernementales des organisations syndicales et de leurs représentants, des droits syndicaux et sociaux des personnels, en particulier l'exercice du droit de grève. C'est pourquoi j'appelle le gouvernement à tenir compte du rejet unanime du projet de loi concernant le service minimum d'accueil à l'école. Le passage en force en ce domaine serait profondément contradictoire avec les objectifs et principes de ce relevé de conclusions et peut être que source de conflit.

Le texte que nous signons aujourd'hui est sans nul doute porteur d'avenir. A condition qu'on en fasse un bon usage et c'est dès aujourd'hui qu'il importe d'avoir des pratiques en cohérence avec le contenu de ce texte. La FSU sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre du relevé de conclusions sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Mais nul ne peut douter qu'elle continuera à agir avec les autres forces syndicales pour que les revendications des personnels soient entendues et que des réponses répondant à leurs demandes soient apportées.

Politique éducative : des orientations régressives

Alors que se développe depuis plusieurs mois une contestation importante de la politique éducative de ce gouvernement associant, de la maternelle à l'université et à la recherche, personnels, parents, lycéens et étudiants, le discours du Président confirme ses orientations régressives.

Il esquive les revendications portées par ce mouvement, et reste notamment silencieux sur les milliers de suppressions de postes dans le service public d'éducation.

Pour justifier ses réformes, il continue de noircir le tableau du système éducatif, et habille son discours de considérations sociales, alors que sa politique creuse les inégalités.

La FSU dénonce une transformation en profondeur du système éducatif piloté par une évaluation visant essentiellement

la réduction des coûts. Après l'enseignement supérieur et la recherche (loi LRU, démantèlement des organismes de recherche), la réforme de l'école primaire (nouveaux programmes, suppression du samedi matin,...), la réforme du lycée, et celle de la formation des enseignants risquent de s'inscrire dans la même logique.

La FSU appelle à participer massivement à la grève du 10 juin et à poursuivre la mobilisation dans l'Education.

Communiqué FSU du 3 juin 2008

Compte-rendu du secteur femmes

Secteur femmes
Mercredi 14 mai 2008

Sollicitation Institut de la Fsu

Travail/femmes/professionnalisation : propositions de Y. Bounay (institut FSU) sur la poursuite du travail engagé pour voir comment (et pourquoi) les pratiques de travail peuvent changer la vie ; mise en place d'un groupe de travail avec l'institut, des chercheur-euses... Nous sommes d'accord sur le principe. Connaître le protocole de recherche.

Service Droits des femmes : prévision de démantèlement des services (national et régional) ; Que vont devenir les personnels des régions ? Réunion de l'inter-syndicale des services avec les associations, les syndicats et partis. Une pétition a été réalisée et sera lancée officiellement par une conf de presse (Fsu partie prenante).

Décisions :

- Préparer un document pour le CDFN (Marie-Caroline)
- Faire acter quelques lignes dans la motion action du CDFN [Danielle]
- Pétition à faire mettre sur le site FSU.

Remise en cause de la mixité

Vote du texte au Sénat qui permet de séparer filles et garçons. Prendre contact avec la FCPE (MCG) et le secteur éduc pour CDFN (Nina)

Bref échange entre nous sur : faut-il légiférer sur la (non) mixité ?

4 pages « la mixité dans l'éducation »

Accord du secteur « éduc » à revoir pour la rentrée ; demander un 4 pages supplément à « POUR » ; penser à ouvrir le débat (élargir le sujet)

Eduquer par la mixité : débats, enjeux, valeurs...

- Mixité et école : premier et second degré, SNICS (Isabelle Duponteil), [Nina]
- Mixité et politique locale (bibliothèque, piscine...) : SNU-CLIAS, SNU-TEFI (politique d'insertion locale) EPA... [Danielle et Monique]
- Mixité et prévention de la délinquance et ... (SNPESpjj- SNEPAP) [Josette]
- Édito
- Contact avec POUR [MCG]

Une réunion du collectif d'animation est prévue le lundi 23 juin à 12h, rue Cabanis.

Aucune réunion n'a été fixée, il faut attendre les divers calendriers pour prévoir une réunion en septembre.

Bien vous assurer que vous êtes inscrit-es (secteur et/ou collectif d'animation) dans le document que vos syndicats ou tendances vont envoyer fin août début septembre.

Nina Charlier et Marie-Caroline GUERIN

Homophobie, lesbophobie et transphobie à l'école

L'Inter-LGBT salue de premières avancées, et appelle à la mobilisation

Publiée le 4 avril dernier, la circulaire de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale consacre un paragraphe à la lutte « contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ». C'est la première fois qu'une circulaire de rentrée mentionne explicitement la lutte contre l'homophobie. Auparavant, cette nécessité était tout juste évoquée dans certaines circulaires relatives à la lutte contre le sida ou à l'éducation à la sexualité, de portée bien moindre.

L'Inter-LGBT se félicite de ce premier résultat, fruit d'un dialogue mené depuis près d'un an avec le ministère.

Toutefois, cette avancée symbolique impose à l'institution scolaire la mise en oeuvre d'actions contre les comportements discriminatoires subies par les jeunes en recherche de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Selon une étude de l'INVS parue en juin 2007 portant sur 6184 hommes homosexuels, il y a cinq fois plus de tentatives de suicide chez les jeunes homosexuels que chez les jeunes hétérosexuels : 32% des homosexuels de moins de 20 ans ont tenté de se suicider ! D'après un rapport de Dominique Versini, défenseure des enfants, 10% des tentatives de suicide des filles âgées de 15 à 24 ans seraient liés à la difficulté de vivre son homosexualité.

L'Inter-LGBT a donc soumis à l'étude du Ministère de l'Éducation nationale et à celui de l'Enseignement supérieur d'autres propositions :

- la diffusion dans tous les collèges, lycées et universités d'une affiche et de cartes mémos renvoyant vers un dispositif d'écoute et de soutien aujourd'hui supporté par la Ligne Azur ;
- la diffusion à tous les enseignants d'une brochure déjà éditée

par le passé par la Ligne Azur, mais distribuée uniquement aux recteurs : "Homophobie : savoir et réagir"

Ces pistes pourraient faire l'objet d'une mise en oeuvre dès la rentrée 2008.

En outre, l'Inter-LGBT a sollicité le ministère sur d'autres moyens d'actions :

- la rédaction et la diffusion d'un outil pédagogique à destination des enseignants, sur le modèle des expériences menées à l'étranger, notamment en Belgique ;
- la mise sur pied d'un module de formation dans les IUFM, et le soutien aux initiatives de la Halde en la matière ;
- la diffusion d'une brochure auprès des jeunes, sur la sensibilisation au respect de la diversité des orientations et identités sexuelles ;
- l'accompagnement et la prise en charge commune des actions du « Plan santé des jeunes » annoncé par le ministère de la Santé, et notamment la brochure sur le thème « Découvrir son homosexualité » et le guide pour mieux agir en milieu scolaire sur les comportements à risque dans le cadre de la campagne de prévention du suicide ;
- un encouragement à faciliter les interventions en milieu scolaire des associations.

La publication de la circulaire de rentrée a soulevé d'immenses espoirs chez les acteurs de la lutte contre les discriminations : au gouvernement de ne pas les décevoir.

Le 28 juin 2008, la Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans aura pour thème « Pour une école sans AUCUNE discrimination ! » : l'Inter-LGBT appelle toutes et tous à une très forte mobilisation.

Sans papiers : la responsabilité de l'Europe

Le projet de directive européenne " retour " qui se prépare est scandaleux

Mercredi 18 juin sera soumis à l'approbation du Parlement européen le projet de directive dite " retour " visant à harmoniser les conditions dans lesquelles les migrants irréguliers sur le territoire de l'Union européenne doivent être détenus et " reconduits ".

Il apparaît avant toute chose nécessaire de rappeler la réalité que recouvre l'expression pudique de " retour ". L'expulsion est une violence qui multiplie les uns par les autres les traumatismes de l'arrestation inopinée, de l'emprisonnement, de la perte de son logement, d'une perte d'emploi, de la spoliation de la totalité de ses biens, parfois de la séparation brutale de son conjoint et de ses enfants, de la dislocation de tout lien avec son milieu et d'une reconduite contrainte, éventuellement assortie de violences.

C'est une humiliation dont on ne se remet pas. Le pays dans lequel on avait placé l'espoir d'une existence nouvelle, qu'on avait parfois bataillé des années pour rejoindre, vous rejette, vous expulse et vous dépose sans bagage sur un Tarmac où personne ne vous attend.

Même quand les expulsés ont des proches au pays, la honte les empêche parfois de les rejoindre : celui qui faisait vivre toute une famille est devenu une charge. Nombre d'expulsés finissent désespérés, désocialisés, à la rue... Il faut que ceux qui votent la loi le sachent.

Le projet de directive européenne soumis aux parlementaires reflète en partie la brutalité du sort réservé aux sans-papiers : jusqu'à dix-huit mois d'internement pour le seul fait d'avoir franchi des frontières et de vouloir vivre en Europe ; rétention et expulsion de mineurs et de personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, victimes de torture...) ; possibilité d'expulser des personnes vers un pays de transit, même en l'absence de lien avec ce pays ; interdiction de retour sur le territoire européen pour une durée de cinq ans de ceux ayant été expulsés ; absence d'obligation

de fournir un titre de séjour aux étrangers souffrant de maladies graves ; application aux mineurs isolés de l'ensemble de ces mesures.

UN RÉGIME D'EXCEPTION

Officiellement, le projet de directive " retour " vise à encadrer les conditions de rétention et à en limiter la durée dans ceux des pays européens dont la législation tolère un internement théoriquement indéfini. Nous craignons qu'elle devienne la norme européenne sur laquelle vont être tentés de s'aligner tous les pays de l'Union. Pour preuve, l'Espagne vient d'annoncer le passage de sa durée maximale de rétention de trente à quarante jours et l'Italie de deux à dix-huit mois !

Si elles étaient adoptées, les dispositions du projet de directive " retour " placeraient les étrangers en situation irrégulière, même mineurs, sous un régime d'exception : internement à la discrétion du pouvoir, faiblesse des droits de la défense, bannissement. Comment concevoir qu'une institution censée incarner la démocratie à l'échelle de l'Union européenne envisage d'infliger un tel traitement à une fraction de sa population ?

D'avantage encore que chacun des Parlements nationaux des Etats de l'Union, le Parlement européen a une responsabilité devant l'histoire. Du fait de son existence récente, il n'a pas été mêlé aux déchirements et aux tyrannies du passé européen. Il incarne au contraire un certain idéal, en rupture avec les conflits et les dictatures qui ont trop souvent marqué l'Europe. Sous peine de disqualifier son institution, le Parlement ne doit pas adopter ce projet de directive.

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU ;

Francine Blanche, secrétaire confédérale de la CGT

Laurent Cantet, cinéaste ;

Marc Peschanski, Directeur de recherche INSERM ;

Aminata Traoré, ancien ministre de culture au Mali.

Mobilisation des personnels d'insertion et de probation

LES PERSONNELS D'INSERTION ET DE PROBATION ENTAMENT LEUR DEUXIÈME MOIS DE MOBILISATION NATIONALE ET MANIFESTENT CE JEUDI 5 JUIN À PARIS !

Les personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation rentrent dans un deuxième mois de lutte et de contestation. Chargés de la réinsertion et de la prévention de la récidive des personnes placées sous main de justice, ces personnels expriment ainsi un malaise profond qui trouve son point d'orgue dans un récent projet de réforme statutaire qui ne leur apporte aucune revalorisation, digne de ce nom, de leur rémunération.

Privés du droit de grève, parfois sanctionnés, ils poursuivent, malgré tout, leur grève du zèle. Le mouvement concerne maintenant plus de 90 % de la profession, qui se bat pour obtenir une revalorisation de son statut et des garanties quand à la prise en charge des usagers.

En effet, la réalité de la mission d'insertion de l'Administration Pénitentiaire ne résiste pas à l'épreuve des chiffres : ce sont 2600 personnels qui assurent le suivi de près de 240 000 personnes condamnées (parfois 150 dossiers chacun) : ils sont Conseillers d'Insertion et de Probation ou Assistants de Service Social et exercent leur métier au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Les personnels en question ont le sentiment aujourd'hui d'être les soutiers d'une administration ballottée par des vents contradictoires (plus d'incarcérations d'un côté et plus d'aménagements de peine exigés d'un autre). Une justice qui vise la prévention de la récidive, par une plus grande individualisation des peines, ne peut

pas se faire sans des moyens correspondants donnés aux personnels.

L'administration pénitentiaire n'a, jusqu'à ce jour, présenté aucune modification au projet de réforme statutaire qu'elle a présenté aux personnels au cours du mois d'avril.

Les personnels ont déjà manifesté dans les régions le 26 mai. Ils ont interpellé les médias, reçus le soutien du syndicat de la magistrature. Ils ont perturbé le conseil municipal du VII^e arrondissement pour apostropher leur ministre de tutelle. Ils se rassemblent pour manifester lors de ses déplacements (les derniers à Villepinte et à Bordeaux).

A l'appel de l'UGSP-CGT, du SNEPAP-FSU joints par l'INTERCO-CFDT, les personnels des SPIP seront plusieurs centaines à manifester jeudi 5 juin à partir de 14h00 entre la rue du Renard (siège de la Direction de l'Administration Pénitentiaire) et la place Vendôme.

En outre, les organisations syndicales invitent les différents médias à une

Conférence de presse : le jeudi 5 juin à 11h30

Espace Robespierre (2 rue Robespierre) – métro Mairie d'Ivry (ligne 7)

Contacts :

Pour l'UGSP CGT : Jérôme Marthouret 06 60 98 07 55 / 01 48 18 32 56

Pour le SNEPAP FSU : Olivier Boudier 06 12 25 26 62 / 01 40 21 76 60

Pour l'INTECO CFDT : Jean-Philippe Guilloteau 01 56 41 52 52

Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: juin 2008—Prix: 0.40€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr